REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

MINISTERE DE L'ECONOMIE RURALE

C A B I N E T

D E C R E T N° 77/435 du 27 Août 1977

prononçant le retour aux Domaines par abandon du Permis Industriel n° 6 bis de 12.000 hectares attribué à Monsieur DENOYETTE Yves.-

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
MINISTRE DU PLAN

Vu l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977 ;
Vu l'Acte n° 001 du 3 Avril 1977 portant organisation et structuration du Comité Militaire du Parti;
Vu le Décret n° 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu la Loi 04/74 du 4 Janvier 1974 portant Code Forestier de la République Populaire du Congo ;
Vu le Décret n° 68/188 du 10 Juillet 1968 attribuant à Monsieur DENOYETTE le Permis Industriel n° 6 bis ;
Vu l'abandon constaté par le Service des Eaux et Forêts ;

D E C R E T E :

ARTICLE IER.- Le Permis Industriel n° 6 bis de 12.000 hectares attribué à Monsieur DENOYETTE Yves par Décret n° 68/188 susvisé, fait l'objet d'un retour aux Domaines par abandon.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

FAIT A BRAZZAVILLE, LE 27 AOUT 1977

Par le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

COMMANDANT LOUIS SYLVAIN-GOMA.-

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE RURALE

M. M O U A M B E N G A.-

AMPLIATIONS :

| | |
|---|---|
| EAUX ET F. | 6 |
| INSP.F.KOUILOU | 2 |
| INTERESSE | 1 |
| ARCHIVES MER | 6 |
| J.O.R.P.C. | 2 |
| SGG/BC | 2 |